



## Note d'orientation de la CEA

# Les migrations en Afrique : statistiques et reconnaissance des compétences des migrants

## Introduction

La migration est une question transversale dans le Programme 2030 et l'Agenda 2063: L'Afrique que nous voulons, de l'Union africaine. Le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, élaboré sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies et adopté à Marrakech (Maroc) en 2018, est le premier accord négocié au niveau intergouvernemental dans ce domaine clef du développement durable<sup>1</sup>. L'Afrique a fait des progrès notables dans la mise en œuvre de ce Pacte, mais les multiples crises telles que la pandémie de maladie à coronavirus, le changement climatique, la pression démographique, et les conflits violents ont mis en péril les progrès réalisés dans les emplois décents et la sécurité des migrants<sup>2</sup>.

La situation actuelle dans les pays africains montre que plusieurs problèmes subsistent et que des efforts plus poussés sont nécessaires pour mettre en œuvre le Pacte grâce à une meilleure intégration de la question de la migration dans les plans nationaux de développement et les stratégies/programmes sectoriels des pays africains. Dans ce contexte, l'amélioration de la qualité des données qui sont ventilées et produites régulièrement et la

reconnaissance des compétences et des qualifications des migrants sont des éléments déterminants pour faciliter les migrations en Afrique et comprendre la contribution positive de la migration au développement durable. Il importe de renforcer la capacité des pays africains de collecter, d'analyser et de diffuser des données relatives aux migrations, d'intégrer la question de la migration dans les politiques, stratégies et programmes publics et de mettre au point des mécanismes adéquats pour assurer la reconnaissance mutuelle des compétences et des qualifications des travailleurs africains.

### Les informations sur les migrations sont essentielles pour les pays africains

Le Cadre de politique migratoire pour l'Afrique révisé et plan d'action de l'Union africaine (2018-2030) reconnaît que les données sur les migrations sont déterminantes pour l'intégration de la question de la migration dans les cadres de décision et de planification et dans les initiatives de développement et revêtent une importance primordiale pour l'élaboration de politiques migratoires efficaces et fondées sur la connaissance des faits.

## Principaux faits et principales difficultés

Les données disponibles ne reflètent pas la réalité de la migration en Afrique. Dans près de 85 % des cas, les migrations se produisent à l'intérieur du continent et ne nécessitent pas de traverser les océans, contrairement au discours classique sur les migrations en Afrique. Les stéréotypes négatifs et la perception erronée de la migration en Afrique sont alimentés, en partie, par un manque de données et d'informations fiables sur les niveaux de migration et les tendances migratoires, les facteurs locaux, nationaux et internationaux de la

<sup>1</sup> Résolution 73/195 de l'Assemblée générale, annexe.

<sup>2</sup> Organisation internationale pour les migrations (OIM) et Union africaine (2020-01), Rapport sur la migration en Afrique : Remettre en question le récit.

migration, les conséquences migratoires et les profils la migration.

Comme la plupart des pays n'ont pas la capacité de collecter des données de qualité et désagrégées sur les migrations pour éclairer les politiques publiques, les données sur les migrations en Afrique restent insuffisantes. Le manque de données désagrégées, fiables et régulières complique le processus d'évaluation des progrès des pays africains dans la réalisation des objectifs de développement durable liés aux migrations du Programme 2030 et du Pacte.

La collecte des données effectuée de manière irrégulière et par différentes entités utilisant des méthodes différentes peut compromettre l'utilité de ces données pour la prise de décision. La majorité des pays africains rapporte que les données sur la migration de main-d'œuvre sont peu fréquemment collectées. Bien que la plupart des États africains collectent des données sur la migration de main-d'œuvre, la collecte a lieu à des intervalles relativement longs et irréguliers. Un peu moins des deux tiers (63 %) de ces États fournissent des données sur les statistiques relatives à la migration de la main-d'œuvre<sup>3</sup>.

La migration des travailleurs est une occasion importante de remédier au décalage entre les compétences disponibles parmi la population locale et celles qui sont exigées par les employeurs dans les pays de destination. Toutefois, l'absence de reconnaissance mutuelle des compétences et des qualifications des travailleurs africains qui migrent à l'intérieur du continent pose un problème de taille pour remédier à ce décalage.

Plusieurs pays d'Afrique ont commencé à donner la priorité au perfectionnement et à la reconnaissance des compétences des migrants en mettant en œuvre des initiatives continentales et mondiales visant à promouvoir la reconnaissance des compétences. Ces efforts restent cependant insuffisants, ce qui met en évidence qu'il est nécessaire d'intensifier les efforts aux niveaux national et régional pour mieux faciliter la reconnaissance mutuelle des compétences et des qualifications des migrants.

## Exemples d'appui à l'élaboration des politiques

Dans le Pacte, les chefs d'État et de gouvernement et les hauts représentants ont demandé aux commissions

<sup>3</sup> Organisation internationale pour les migrations (OIM) et Union africaine (2020-01), Rapport sur la migration en Afrique: Remettre en question le récit.

économiques régionales d'aider les États à examiner et à suivre la mise en œuvre du Pacte<sup>4</sup>. Dans ce contexte, entre 2020 et 2023, la Commission économique pour l'Afrique (CEA) a mis en œuvre un programme sur les statistiques des migrations et la reconnaissance des compétences en Afrique<sup>5</sup>, avec un financement de la douzième tranche du Compte pour le développement de l'ONU, pour aider six pays (Afrique du Sud, Côte d'Ivoire, Mali, Maroc, Sénégal et Zimbabwe) à réaliser les objectifs 1<sup>6</sup> et 18<sup>7</sup> du Pacte.

Le programme avait pour objet de renforcer la capacité de certains pays de collecter, d'analyser et de diffuser des données sur les migrations et d'améliorer la reconnaissance mutuelle des compétences et des qualifications des travailleurs africains. Afin de promouvoir la coordination entre les différents acteurs concernés par la thématique de la migration, un mécanisme instituant un groupe de travail national multipartenaires a été créé dans chacun des pays.

Le programme a aidé à renforcer la capacité nationale pour recenser les lacunes et les problématiques des données sur les migrations et a permis aux pays de collecter, d'analyser et de diffuser des données relatives aux migrations. En outre, une plateforme numérique pour les statistiques migratoires a été mise au point au Maroc, au Mali et au Sénégal, qui était un moyen d'utiliser les statistiques sur les migrants pour éclairer les politiques publiques et concevoir des stratégies efficaces.

Pour mieux faciliter la reconnaissance des compétences et des qualifications des migrants, la CEA a fourni un appui technique et des services consultatifs à cinq de ces pays (Afrique du Sud, Côte d'Ivoire, Mali, Maroc et Sénégal) en vue de l'élaboration et de l'adoption d'un plan d'action national et d'une feuille de route pour renforcer le mécanisme de reconnaissance des compétences des migrants.

Un réseau africain de spécialistes des questions migratoires a également été mis en place entre les six pays. Composé de 27 experts nationaux, il avait pour but de faciliter l'échange de connaissances, d'expérience et de compétences techniques entre les pays concernant

<sup>4</sup> Résolution 73/195 de l'Assemblée générale, annexe, para. 50.

<sup>5</sup> Le programme a été mis en œuvre par le Bureau sous-régional en Afrique du Nord.

<sup>6</sup> Collecter et utiliser des données précises et désagrégées qui serviront de base à des politiques fondées sur des données probantes.

<sup>7</sup> Investir dans le perfectionnement des compétences et faciliter la reconnaissance mutuelle des aptitudes, des qualifications et des compétences.

les statistiques migratoires et la reconnaissance des compétences.

Dans le cadre du programme, renforcement des capacités a été offert à un groupe de 303 fonctionnaires gouvernementaux et à 249 autres parties prenantes. Il avait pour objet de renforcer leur capacité d'élaborer, d'utiliser et d'analyser les données sur les migrations, de faciliter la reconnaissance des compétences des migrants, de diffuser des pratiques exemplaires et de mettre en commun les connaissances acquises par les fonctionnaires concernés par la thématique des migrants.

Le programme a permis de renforcer les partenariats entre les principales parties prenantes telles que le Ministère des affaires étrangères de la Côte d'Ivoire, du Mali et du Sénégal, le Ministère de l'intérieur de l'Afrique du Sud et du Maroc, le Ministère chargé des services publics, du travail et de la protection sociale du Zimbabwe et Statistics South Africa (Institut statistique national de l'Afrique du Sud). Il a également permis de renforcer le partenariat et la coopération sud-sud entre la CEA, l'Union africaine et l'Organisation internationale du Travail.

## La voie à suivre

Il est nécessaire de renforcer les capacités des pays africains afin de combler les lacunes en matière de données sur les

migrations et de mieux suivre les engagements liés aux migrations pris dans le Programme 2030 et le Pacte et d'en rendre compte. Le renforcement de la capacité nationale de produire et d'utiliser des données sur les migrations et de promouvoir l'harmonisation des méthodes améliorera la quantité et la qualité des données recueillies sur les migrations. En outre, il serait possible de remédier au problème de la reconnaissance de l'enseignement, des aptitudes et des qualifications au-delà des frontières nationales grâce à la mise en place d'un mécanisme ou d'un organisme national dans chaque pays et à l'adoption d'accords régionaux et bilatéraux sur la vérification des diplômes d'études supérieures, des aptitudes et des qualifications, même pour les travailleurs non diplômés.

Une collaboration accrue entre les pays africains contribuerait à promouvoir l'harmonisation des données migratoires sur l'ensemble du continent conformément aux normes internationales, l'adoption d'accords régionaux et bilatéraux sur la vérification des certificats, des compétences et des qualifications, et l'harmonisation des politiques migratoires.

## Remerciements

Cette note d'orientation est préparée sous la direction générale du Directeur du Bureau sous-régional pour l'Afrique du Nord, Adam Elhiraika, et sous la supervision directe du Chef de la section des Initiatives sous-régionales du Bureau sous-régional pour l'Afrique du Nord, Khaled Hussein. Elle est rédigée par Samia Mansour Hamouda, Chargée des affaires économiques. La note d'orientation est basée sur les résultats du programme sous le Compte pour le développement sur les « Statistiques sur les migrations et la reconnaissance des compétences en Afrique pour le pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières (2020-2023) ».